

Lettre de consultation

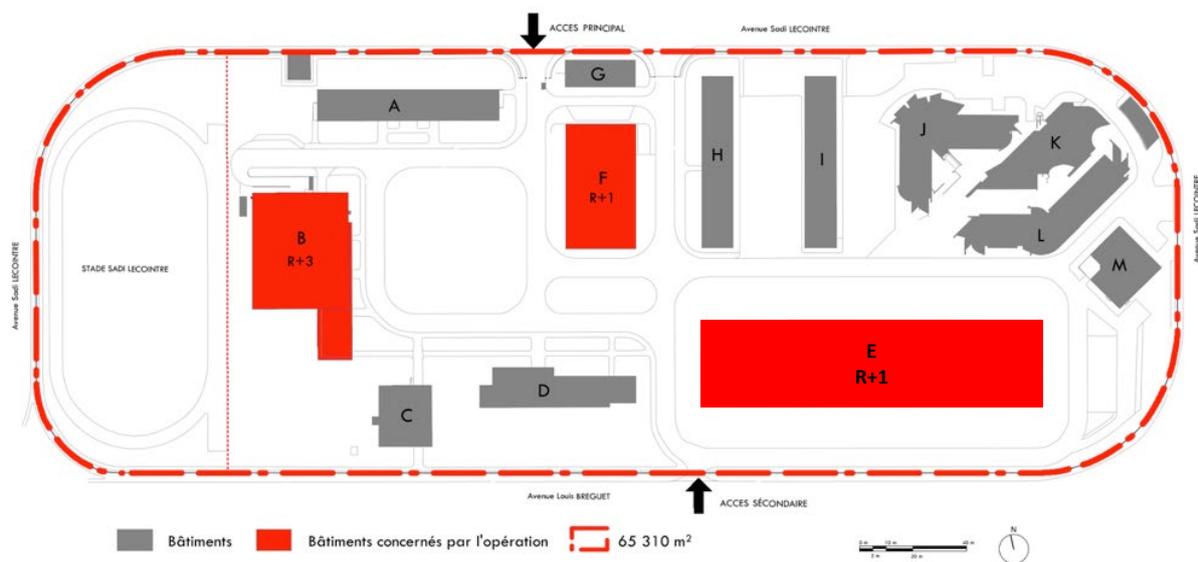
MARCHE PUBLIC DE DIAGNOSTIC PLOMB ET TERMITES AVANT TRAVAUX ET AVANT DEMOLITION

Date limite de remise des offres, le 28/03/2025 à 17H00

1/ Objet de la consultation

Marché de prestations intellectuelles pour une mission de diagnostics plomb et termites avant travaux et avant démolition pour la création de deux cantonnements et d'une armurerie ainsi que la reconstruction de la restauration du site des CRS de Vélizy-Villacoublay (78).

2/ Présentation de l'étude objet du marché et définition des prestations



Une première opération de restructuration de la restauration, située dans le bâtiment B, porte sur une surface de 1 370 m², répartie entre le rez-de-chaussée et le niveau R-1.

Une seconde opération concerne la démolition et la reconstruction de l'armurerie du bâtiment F. Ce projet couvre une surface d'environ 1 035 m² de surface utile (SU) en rez-de-chaussée, ainsi qu'un niveau supérieur partiel de 135 m² SU, pour un total d'environ 1 200 m² de surface de plancher (SP).

Enfin, une troisième opération prévoit la construction du futur bâtiment de cantonnement N, en ossature bois, le long du bâtiment E (voir plan de masse du projet de construction en pièce jointe).

Le bâtiment E comprend un simple RDC et une petite partie en étage avec une surface de plancher totale d'environ 4 100 m² SP (RDC et R+1).

La mission découle des dispositions du Code de la Santé publique pour la protection de la population et des travailleurs. Elle a pour but de révéler la présence de plomb et de termites dans les matériaux susceptibles d'être impactés lors des travaux.

Elle devra comporter au minimum :

- La visite globale du bâtiment par l'opérateur de repérage. Tous les espaces devront être diagnostiqués. L'opérateur devra prévenir de son arrivée sur site 1 semaine à l'avance pour que le site des CRS s'organise et ouvre toutes les pièces,
- Définition des éléments témoins et recherche des zones présentant des similitudes d'ouvrage (ZPSO),
- Réalisation d'un repérage plomb avant travaux pour le bâtiment F et B
- Réalisation d'un repérage plomb avant démolition pour le bâtiment F et B
- Réalisation d'un repérage termites avant travaux pour les bâtiments F, B et E (précisément aux abords du futur bâtiment N)
- Réalisation de sondages et investigations approfondies (destructives ou non),
- Repérage et localisation des matériaux ou produits susceptibles de contenir de plomb/termites.
- Réalisation de prélèvements d'échantillons de matériaux et produits,
- Remise en état des parties détruites pour sondage,
- Envoi des échantillons à un laboratoire d'analyse accrédité.

Le diagnostic devra donc être exhaustif sur l'ensemble du bâti ainsi que sur les espaces extérieurs (y compris enrobés).

Le site des CRS restant en activité dans l'attente des travaux futurs, les sondages devront être le plus discret possible et des remises en états à prévoir. (Finitions brutes type enduit plâtreux pour les intérieurs, béton pour les enrobés ...).

Si des sondages devaient être réalisés sur les étanchéités, une intervention (à charge du présent marché) est à prévoir pour la reprise des étanchéités par une entreprise spécialisée.

Le nombre de prélèvements et d'analyses à réaliser est du ressort du diagnostiqueur. Une estimation devra être faite dans la proposition du candidat (META et MOLP).

Pour l'exécution de la mission, le diagnostiqueur devra adapter au mieux les méthodes et le type de matériel à utiliser à la situation du lieu des investigations. Le titulaire, préalablement à toute intervention, prendra connaissance auprès du représentant du maître de l'ouvrage des conditions particulières du site. Les relevés se feront en milieux occupés et ne devront pas gêner le travail et les départs des CRS en intervention.

Restitution et contenu des rapports (ou pré-rapports le cas échéant) PLOMB/TERMITES

Les résultats seront communiqués en 2 rapports distinct :

- Plomb
- Termites
- Contenu du rapport :
 - Informations générales concernant le bien faisant l'objet de la mission
 - Conclusions du rapport
 - Conditions de réalisation du repérage
 - Résultats du repérage
 - Fiches d'identification et de cotation des ouvrages ou parties d'ouvrages
 - Plans et croquis
 - Cartographie plomb et termites
 - Photographies des points de prélèvements et sondages
 - Rapports d'essais de laboratoire
- Réunion de restitution des rapports auprès du donneur d'ordre.

3/ Délai d'exécution du marché

Par dérogation à l'article 13.1 du CCAG-PI, le marché court à compter de la date de démarrage figurant à l'ordre de service de la première phase technique du marché.

Le titulaire accomplit les missions qui lui sont confiées dans les délais suivants (en semaines) : 4 semaines.

4/ Pièces communiquées par le service adhérent

- La présente lettre de consultation
- Le modèle d'acte d'engagement du marché
- L'annexe financière à l'acte d'engagement (DPGF)
- Annexe relative aux conditions de facturation
- Autre(s) :
 - ANNEXE-1_ Descriptif de l'étude
 - ANNEXE-2_Plans
 - ANNEXE-3_CCAP_1_EDIFLEX_MOE

5/ Durée de validité des offres

La durée de validité des offres est fixée à 180 jours calendaires à compter de la date limite de réception des plis.

6/ Date limite de remise des offres¹

La date limite de remise des offres figure en page de garde de la présente lettre de consultation.

7/ Modalités de remise des offres

L'offre devra obligatoirement être remise par voie dématérialisée selon les modalités ci-après.

Le dépôt électronique des plis s'effectue sur le site : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Les renseignements techniques peuvent être demandés à l'adresse suivante : david.vu-saintonge@interieur.gouv.fr

8/ Pièces à remettre

- Le modèle du CCATP-AE du marché, instruit, daté et signé
- L'annexe financière au CCATP-AE instruite, datée et signée
- Un mémoire technique comprenant l'ensemble des éléments nécessaires à l'appréciation de l'offre déposée au regard des critères énoncés
- Le formulaire « Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement » DC2 de la Direction des Affaires Juridiques du Ministère de l'Economie et des Finances.

9/ Jugement des propositions

Le prix des prestations, sur la base du prix inscrit à l'acte d'engagement : 60 %

- La qualité technique, 40 % :

¹ Un délai incompressible d'une semaine est prévu entre la communication de la lettre de consultation et la date limite de remise des plis.

- Sous critère 1 : Méthodologie envisagée pour répondre à chaque élément de mission au regard de la spécificité de l'opération.
- Sous-critère 2 : Qualité des moyens humains dédiés à la mission sur la base des CV des intervenants présentés dans l'offre du candidat :
 - Désignation d'un responsable en charge de réaliser la mission
 - La qualité des intervenants et l'organisation de l'équipe

10/ Variantes

Les variantes sont interdites.

11/ Sous-traitance

Voir CCATP-AE et son annexe 1 – Déclaration de sous-traitance à joindre le cas échéant